Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30-08-17 Date de révision: 30-08-17 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : ANTI USURE MOTEUR AUTOPLUS

Code du produit : PN2025 # 735202PNR0

Type de produit : Lubrifiants et additifs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADDITIVES & LUBRICANTS SA 24 Chemin du Pré-Moineau 1253 VANDOEUVRES - SUISSE

T +41 (0) 22 525 45 30

info@autoplus-additives.com - www.autoplus-additives.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Höpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318

Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique —

Danger chronique, Catégorie 3

H412

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un

médecin

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux

Phrases EUH : EUH208 - Contient N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine(80595-74-

0), N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine(80584-90-3). Peut produire

une réaction allergique

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Avertissement tactile : Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) (Note L)	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	50 - 100	Non classé
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) (Note L)	(N° CAS) 64742-65-0 (N° CE) 265-169-7 (Numéro index) 649-474-00-6 (N° REACH) 01-2119471299-27	10 - 25	Non classé
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts	(N° CAS) 68649-42-3 (N° CE) 272-028-3	2,5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine	(N° CAS) 80595-74-0 (N° CE) 279-514-4	0 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine	(N° CAS) 80584-90-3 (N° CE) 579-503-4	0 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Note L : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde»,

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Peut produire une réaction allergique.: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Emp

 Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Les épandages peuvent être glissants. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute

manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités 7.2.

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Conditions de stockage Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.

Matières incompatibles : Agents oxydants.

: Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Chaleur et sources d'ignition Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Lieu de stockage

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)			
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	5 mg/m³	
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	10 mg/m³	
Distillats paraffiniques lourd	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)		
France	VME (mg/m³)	7 (8h)	
France	VME (ppm)	5 ppm (8h)	
France	VLE(mg/m³)	14 mg/m³ (15m)	
France	VLE (ppm)	10 ppm (15m)	

Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants, EN 374

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR), Polyalcool vinylique (PVA)	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65)	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide : Liquide. Apparence

Couleur : Aucune donnée disponible

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Odeur : Aucune donnée disponible Seuil olfactif : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Pression de vapeur à 50 °C : < 1,1 bar (110 kPa)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : < 1 (20°C)

Solubilité : insoluble dans l'eau. Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique $: < 7 \text{ mm}^2/\text{s} (40^{\circ}\text{C})$

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques 11.1.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
DL50 orale rat	10000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg	

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	5,53 mg/l/4h	

Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts (68649-42-3)	
DL50 orale rat	2230 - 3100 mg/kg

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

l	Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts	(68649-42-3)

DL 50 cutanée rat > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

ANTI USURE MOTEUR AUTOPLUS

Viscosité, cinématique < 7 mm²/s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité 12.2.

Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts (68649-42-3)

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

Log Pow > 3

Mobilité dans le sol 12.4.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées Recommandations pour le traitement du : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

produit/emballage conformément aux règlements locaux en vigueur.

Indications complémentaires : Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ecologie - déchets : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID	
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	RID	
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environn	14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. **Directives nationales**

France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Allemagne

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification VwVwS, référence de l'annexe selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur

les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérogènes : Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ,Distillats paraffiniques lourds (pétrole),

déparaffinés au solvant, Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts sont listés

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ,Distillats paraffiniques lourds (pétrole), SZW-lijst van mutagene stoffen déparaffinés au solvant, Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

30-08-17 FR (français) FDS Réf.: PN2025 8/8